



MAIRIE D'ECOLE-VALENTIN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 12 JANVIER 2018 A 20H

Le Conseil municipal s'est réuni le Vendredi 12 janvier 2018 à 20h à la Mairie annexe d'ECOLE-VALENTIN sous la présidence de Monsieur Yves GUYEN, le MAIRE.

Secrétaire de séance : Jean-Claude GROSSO

Etaient présents : ANDREOSSO Brigitte, BEAUPAIN Marianne, BOUVERET Jean-Marie, BOUVERET Martine, DECHOZ Jean-Michel, ESPRIT Carine, FLORIN Florence, GROSSO Jean-Claude, GUERDER Philippe, GUYEN Yves, LOICHEMOL Catherine, MELIERES Serge, POURRET Christian, ROUX Georges, ROY Pascale.

Etaient absents :

MUSSOT Jean-Paul ayant donné pouvoir à DECHOZ Jean-Michel.
PELTIER Patricia ayant donné pouvoir à GUERDER Philippe.
MURON Nathalie ayant donné pouvoir à Yves GUYEN.
BARBIER Joël.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du Vendredi 08 décembre 2017 ;
- Déclassement d'un terrain (délibération).

AFFAIRES COURANTES

Approbation du compte rendu du Vendredi 08 décembre 2017 :

Sans remarques, les membres du Conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu du 08 décembre 2017.

Déclassement d'un terrain (délibérations) :

Par délibération du 15 septembre 2017, le Conseil municipal a approuvé la vente du terrain situé à côté des parcelles AO 31 et AO 32 pour un montant de 50 € du m² selon l'estimation des Domaines. Monsieur le Maire précise qu'une petite bande en bordure de route est conservée par la commune compte tenu de la présence d'une borne incendie.

Comme le prévoit le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L2141-1 qui précise qu'un «bien d'une personne publique mentionnée à l'article L 1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement».

Monsieur l'Adjoint à la Voirie demande si les deux autres personnes qui se sont désistées pour l'achat d'une bande de terrain n'ont pas sollicité un droit d'échelle... Il est précisé qu'il s'agira par la suite de règles de voisinage entre particuliers.

Il demande également s'il a été envisagé de créer un chemin piétonnier le long de ces parcelles. Monsieur le Maire précise que cela a été étudié, mais il ne paraissait pas pertinent d'en créer un à cet endroit compte tenu de la présence d'un chemin piétonnier un peu plus bas.

A la demande d'une conseillère municipale, il est précisé que la parcelle fait 3 ares et 30 ca

Il est précisé que les frais de notaire seront à la charge des futurs propriétaires.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le déclassement de ce terrain.

CONSIDERANT que le bien communal sis Rue Platine était occupé par une ligne à haute tension propriété d'ENEDIS ;

CONSIDERANT que ce bien n'est plus affecté à un service public dans la mesure où le pylône a été démonté ;

CONSIDERANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- constatent la désaffectation du bien sis rue Platine ;

- décident du déclassement du bien sis rue Platine du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal ;

- autorisent Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

AFFAIRES COURANTES

- **Encaissement d'un chèque (délibération) :**

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de la dégradation d'un poteau incendie rue de la Prairie par un automobiliste et suite au dossier d'assurance créé, un chèque d'un montant de 1 674.95€ a été adressé à la commune.

Monsieur l'Adjoint à la Voirie s'étonne du montant du remboursement, car lors d'un remplacement de poteau incendie, Véolia le facture 2000€. Monsieur le Maire précise que dans le cas présent, l'expert a tenu compte d'une vétusté du poteau pour effectuer le remboursement.

Monsieur le Maire propose l'encaissement comptable de ce chèque.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après délibération, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, décident d'autoriser l'encaissement comptable de ce chèque.

- **Résultats de la consultation pour les travaux d'extension du centre périscolaire :**

Monsieur le Maire présente les résultats de la consultation pour les travaux d'extension et de mise aux normes du bâtiment périscolaire (tableau joint en annexe).

Il précise également qu'au montant total des travaux il convient d'ajouter l'installation du système d'aspiration centralisée, qui sera agrandi.

Par ailleurs, une réflexion se fera sur la mise en place d'un portail, qui restera ouvert la journée, mais fermé durant la nuit pour éviter d'éventuelles dégradations... comme c'est actuellement le cas sur le parking du vestiaire du foot.

A la demande de plusieurs conseillers municipaux, il est précisé que de nouvelles caméras seront installées pour avoir une visibilité sur l'ensemble du site et pas uniquement la route.

Une conseillère municipale demande s'il serait possible de mettre la zone dans le noir pour éviter les dégradations ou que les personnes soient sur le parking la nuit.

Plusieurs conseillers municipaux précisent qu'il y a du pour et du contre à l'extinction de l'éclairage public sur certains sites la nuit. De plus, le secteur est branché sur une armoire qui permet l'éclairage de toute la rue, il faudrait donc installer une nouvelle armoire juste pour ce site. L'installation de nouvelles caméras nécessitent également que l'éclairage public fonctionne.

Monsieur l'Adjoint à la Voirie précise également qu'une demande similaire a été faite rue de la Carrière. Les installations ont été réalisées pour pouvoir éteindre l'éclairage public. Après trois mois de mise en œuvre, il a été demandé que l'éclairage public soit remis la nuit.

- **Compteur Linky :**

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu trois courriers en Mairie de personnes contre l'installation à leur domicile d'un compteur Linky ; et qui ne comprennent pas pourquoi la Commune ne s'est pas positionnée contre ces nouveaux compteurs.

Il est précisé que le Préfet annule les délibérations des Conseil municipaux qui se sont positionnés contre et que les particuliers peuvent se rendre sur le site Internet d'ENEDIS afin d'obtenir toutes les informations nécessaires et les coordonnées des personnes à contacter.

Une conseillère municipale demande si le compteur est installé à l'extérieur ou à l'intérieur. Il est précisé que cela dépend de l'implantation de l'ancien compteur.

- **Compteur Gazpar :**

Monsieur le Maire précise qu'une demande d'installation d'une antenne, sur le toit du CAL, par GRDF, a été autorisée pour les liaisons avec les compteurs GAZPAR, qui seront prochainement installés.

- **Travaux :**

Des travaux à l'entrée de la rue de l'Amitié en arrivant du CAL à l'entrée du pont seront réalisés pour l'installation de câble pour la fibre optique, ainsi que le long de la rue des Vergers. Ceux-ci sont réalisés par la société COMPLETEL pour le compte de SFR.

S'agissant de la fibre optique, Monsieur le Maire signale qu'il a été destinataire d'un mail d'Orange qui précise que les études sont en cours sur le secteur. Le Plan de développement prévu par Orange prévoit un raccordement d'ici 2020.

ETAT DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE :

Délibération 2018-01 : Evaluation prévisionnelle des transferts de charges 2017 : rapport 1

Délibération 2018-02 : Encaissement d'un chèque

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00.

La prochaine séance publique du Conseil municipal est fixée **au Vendredi 09 février 2018 à 20h en Mairie d'Ecole-Valentin.**